

de l'interprétation entendue à la radio et selon laquelle il n'y aurait aucune ingérence dans les affaires internes du syndicat? Le ministre voudrait-il faire confiance à la Chambre et lui dire ce qui a été conclu entre les curateurs et M. Banks? Enfin, pour nous donner une idée bien nette de toute l'affaire, voudrait-il déposer, s'il ne l'a déjà fait, le décret du conseil nommant les curateurs, ainsi que la lettre qu'il aurait écrite et où il aurait fait certaines promesses au SIGM?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Pour commencer, monsieur l'Orateur, je veux qu'il soit parfaitement clair pour tout le monde que je n'ai jamais écrit au SIGM aucune lettre formulant la moindre promesse. J'ai envoyé un télégramme au président du SIGM pour lui signaler un article particulier du bill adopté par le Parlement et je pense que ce télégramme a été publié dans les journaux il y a une couple de jours. Je veux que cela soit parfaitement clair.

Le très hon. M. Diefenbaker: A-t-il été déposé?

L'hon. M. MacEachen: Je serais très heureux d'en fournir le texte. Si je me souviens bien, nous l'avons remis aux journaux et tout le monde peut le lire dans ses moindres détails qui portent simplement sur un article particulier du bill.

Je crois que je devrais préciser le mandat du conseil d'administration établi par le Parlement. Le juge Dryer a bien précisé aux journaux hier, si j'ai bien compris, que le conseil d'administration était comptable au Parlement et non au ministre du Travail. Telle est aussi mon opinion. Le conseil d'administration est libre d'agir comme il l'entend. Il n'est pas sous la coupe du ministre et n'a pas d'autres comptes à lui rendre que ceux que prévoit la loi adoptée par le Parlement.

Je tiens à préciser, en outre, que je n'ai point adressé la parole aux administrateurs depuis la première réunion que nous avons tenue, avant-hier soir, et où ils ont pris deux décisions. Il me faut vous expliquer que j'y ai assisté, en compagnie de fonctionnaires du ministère, pour les aider à se familiariser avec la loi et leur fournir de la documentation. Dès qu'ils ont jugé le moment venu de prendre des décisions, et pour bien marquer leur indépendance, ils se sont retirés dans une pièce à part. Leurs décisions, ils les ont donc prises hors de ma présence et de celle de tout fonctionnaire de mon ministère.

Depuis lors, je n'ai pas eu la moindre conversation avec aucun des administrateurs, pas plus que je ne leur ai adressé la parole ni reçu d'eux quelque rapport que ce soit.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Cependant, je tiens à le dire, j'ai pleine confiance que les administrateurs vont remplir leur devoir en conformité de l'autorité que le Parlement leur a conférée.

Le très hon. M. Diefenbaker: Question supplémentaire: s'est-on engagé, comme le prétend M. Banks, à le maintenir en fonctions, lui et aussi ses adjoints? C'était là la question. Je me suis également enquis au sujet du dépôt du décret qui a constitué le conseil d'administration et d'un certain message adressé par le ministre.

L'hon. M. MacEachen: J'ai déjà répondu à la première question. Je ne sais rien des entretiens que les administrateurs ont pu avoir, d'un jour à l'autre, avec qui que ce soit à propos de la régie interne des syndicats et, comme les voilà maintenant dirigeants, en quelque sorte, de cinq syndicats, je n'entends pas leur demander de m'en tenir au courant. Je ne sais rien, je le répète, au sujet d'aucune conversation. Si le chef de l'opposition veut se fier aux déclarations de M. Banks que transmettent les journaux, libre à lui.

Le très hon. M. Diefenbaker: Banks l'a pourtant dit.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Étant donné ce que le ministre vient de nous apprendre et de nous expliquer, nous dira-t-il à présent de quelle façon le Parlement pourra se renseigner ou les administrateurs faire rapport au Parlement, sinon par l'entremise de quelque ministre de la Couronne?

L'hon. M. MacEachen: La chose est prévue dans la loi.

(Plus tard)

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Travail. Répondant à la question que lui a adressée le chef de l'opposition, le ministre a dit que les administrateurs sont maintenant les dirigeants des cinq syndicats en cause. A mon avis, la Chambre a voulu, par la loi de tutelle adoptée dernièrement, débarrasser le SIU de M. Hal Banks; or, comme le ministre affirme à présent que les tuteurs sont les dirigeants des cinq syndicats,...

Des voix: La question!

M. Mandziuk: Ne soyez pas si pressés.

M. MacInnis: Puis-je poursuivre, monsieur l'Orateur? Puisque les tuteurs sont maintenant les dirigeants des cinq syndicats, le ministre du Travail estime-t-il bon de continuer à consulter M. Hal Banks, alors que la Chambre et le pays voulaient se débarrasser de lui?